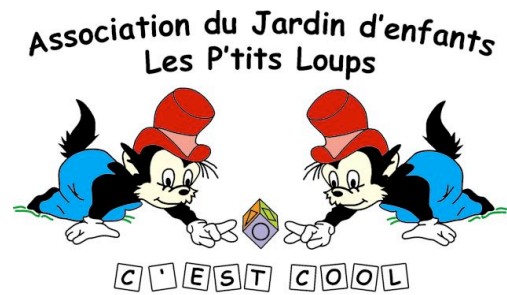


Association du Jardin d'enfants
"Les P'tits Loups"
Case postale 18
1077 Servion



Assemblée Extraordinaire du 25 février 2009 - Procès-verbal

ORDRE DU JOUR

1. Salutations de la Présidente.
2. Election de deux scrutateurs pour les votes à bulletins secrets du jour.
3. Présentation du réseau APERO par un des membres du comité directeur de l'APERO par M. Cuttelod .
4. Questions-Réponses concernant le réseau APERO.
5. Présentation des changements pour les P'tits Loups en cas d'adhésion au réseau de Mme Prod'hom et M. Cuttelod.
6. Questions-Réponses.
7. Informations du comité.
8. Vote concernant l'adhésion au réseau APERO.
9. En cas de vote positif, discussion quant au statut de l'association ou à sa dissolution.
10. Vote concernant les modifications de statuts de l'association ou sa dissolution et la répartition des actifs.

1. Salutations de la Présidente.

La présidente, au nom du comité, remercie les parents présents de s'être déplacés en ce jour important pour l'avenir des P'tits Loups.

2. Election de deux scrutateurs pour les votes à bulletins secrets du jour.

Mme Pirolet et Mme Vernier se propose d'officier en tant que scrutatrices.

3. Présentation du réseau APERO (Accueil de la petite enfance de la région d'Oron) par M. Cuttelod, membre du comité directeur de l'APERO.

M. Cuttelod se présente en temps que syndic de Servion et vice-président du comité directeur du réseau APERO.

M. Cuttelod remercie le comité des P'tits Loups pour son engagement auprès du comité directeur du réseau APERO pour trouver les meilleures solutions concernant le jardin d'enfants Les P'tits Loups.

M. Cuttelod définit les 3 types d'accueil régis par la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE): collectif préscolaire, collectif parascolaire et familial de jour.

Le 17 décembre 2008, le réseau APERO a été constitué et est reconnu par la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants). Il regroupe 24 communes.

L'objectif de la LAJE est de développer l'accueil des enfants dans le canton de Vaud.

M. Cuttelod présente les différentes structures appartenant déjà au réseau APERO: Liloane à Oron, Crescendo à Forel.

M. Cuttelod parle des P'tits Loups qui sera maintenu en tant que structure de socialisation avec l'accord du SPJ et de la FAJE.

M. Cuttelod présente la possibilité d'extention des P'tits Loups avec un appartement plain-pieds de 2 pièces dans l'immeuble de la Poste.

M. Cuttelod présente les ressources de la FAJE (Canton, communes, employeurs, Loterie Romande) d'un total d'environ 30 millions de francs.

4. Questions-Réponses concernant le réseau APERO.

Le nombre d'enfants par éducatrices est fonction de l'âge des enfants. dans le cas des P'tits Loups, il y a 10 enfants par éducatrice.

Les P'tits Loups pourrait-il accueillir des enfants plus jeunes si la structure entre dans le réseau? Si le besoin existe (un questionnaire concernant les besoins actuellement a été envoyé à chaque famille du réseau APERO) , Forel et Carrouge peuvent l'envisager et Servion pourrait l'envisager dans le local supplémentaire si le besoin est très important.

Délai de 6 à 8 mois pour ouvrir des structures à Carrouge et à Forel, trop court? Les délais sont réalistes, car les projets sont très avancés. Forel (février-mars 2010) et Carrouge (2009)

Informations et documents sur www.servion.ch/LAJE

5. Présentation des changements pour les P'tits Loups en cas d'adhésion au réseau de Mme Prod'hom et M. Cuttelod.

Mme Prod'hom présente les modifications qu'entraînerait une adhésion au réseau APERO:

- 1) Ouverture journalière: pas de changement.
- 2) Ouverture annuelle: sur 38 ou 45 semaines au choix des parents.
- 3) Règle de priorité: domicile sur une des 24 communes du réseau APERO, famille monoparentale, famille dont le taux d'activité est égal ou supérieur à 150%.
- 4) L'association peut continuer avec des modifications de statuts ou être dissoutes.

M. Cuttelod prend la parole.

La tarification sera fonction de la capacité financière des familles. Le réseau APERO a choisi le chiffre 650 pour déterminer le pourcentage de la réduction auquel la famille a droit. A 100%, le coût horaire est de 9.- pour l'accueil parascolaire.

Revenu déterminant	% du tarif horaire	
Moins de 30'000.-	A	40%
de 30'000.- à 37'500.-	B	46%
de 37'501.- à 45'000.-	C	52%
de 45'001.- à 52'500.-	D	59%
de 52'501.- à 60'000.-	E	66%
de 60'001.- à 67'500.-	F	74%
de 67'501.- à 75'000.-	G	82%
de 75'001.- à 82'500.-	H	91%
dès 82'501.-	I	100%

7. Informations du comité.

En cas de non-adhésion, le comité a déjà visité un local sur la commune de Servion, mais aucune décision n'a été prise avant le vote de ce soir.

8. Vote concernant l'adhésion au réseau APERO.

Question: Souhaitez-vous que le jardin d'enfants Les P'tits Loups entre dans le réseau APERO? Oui ou non.

Vote: 37 votants

Oui: 10

Non: 26

Blanc: 1

La présidente clôt l'assemblée extraordinaire à 23h45 et invite les personnes qui le souhaitent à partager le verre de l'amitié.

Servion, le 25 février 2009,

La secrétaire Sandra Prod'hom